

## **Comité social d'administration spécial du SCL Déclaration préalable.**

Ce Comité social d'administration est le premier CSAS du SCL, mais également la première réunion depuis la reprise partielle du dialogue social à Bercy en ce début mai. Une reprise qui ne peut cacher ni le profond malaise ni la colère qui règnent dans les directions et services de notre ministère, et que le mouvement social contre le report à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de durée de cotisation continuent de générer, comme on l'a vu avec un 1<sup>er</sup> mai historique dans tout le territoire.

Le SCL, réseau unique de laboratoires d'Etat, n'est pas épargné par les reculs sociaux qui se succèdent, ni par la mise à mal de la Fonction publique causée par la dérégulation globale mise en œuvre par le gouvernement.

Ce qui se constatait depuis des années avec les baisses d'effectifs et les menaces de fermeture de laboratoire et / ou de domaines, s'est accentué avec le transfert des missions de sécurité sanitaire des aliments vers la DGAL et leur externalisation, c'est-à-dire leur privatisation. Si dans un premier temps, c'est la réalisation et l'expédition des prélèvements qui est seule concernée, les seuls délégataires potentiels cités par le ministère de l'Agriculture sont des laboratoires privés et les laboratoires départementaux d'analyse (LDA), ce qui inaugure mal de l'avenir pour le SCL ! Combien de temps nos laboratoires analyseront-ils les prélèvements SSA ? Mystère... Mais un mystère lourd de conséquences, et particulièrement structurant pour le service.

Les personnels du SCL subissaient déjà les conséquences des baisses d'effectifs depuis des années, auxquelles s'ajoutaient la pression induite par les menaces de fermeture de structures qui planent depuis des années. Le transfert des missions SSA vers l'Agriculture a accru cette pression, a causé et cause encore stress et mal-être. Cette dégradation continue des conditions de travail rend difficile de parler de bien-être au travail, ou même simplement d'attractivité du service public, d'autant que les personnels sont également touchés par la stagnation des rémunérations.

A ce titre, la faible augmentation du point d'indice est loin de compenser l'inflation. Si l'indemnité mensuelle de technicité a bien été alignée à la hausse à Bercy, l'augmentation envisagée dans le cadre des négociations sociales menées au SCL ne se traduit toujours pas sur les fiches de paye. Elles non plus ne suffisent pas à compenser la baisse des rémunérations réelles induite par l'inflation.

En effet, l'augmentation du point d'indice ne concerne que le traitement brut au SCL, alors que DGCCRF et DGDDI ont vu leur IAT / IFTS augmenter mécaniquement suite à la hausse du point d'indice. Au SCL, l'IFSE qui reprenait notamment l'IAT IFTS n'a pas augmenté, ce qui entraîne un « manque à gagner » pour les personnels des labos !

Les carrières elles aussi stagnent, particulièrement pour les catégories B et C. Les négociations menées permettent une légère amélioration pour les seules rémunérations, insuffisantes toutefois et ce pour l'ensemble des catégories. Quant aux perspectives de carrières, à ce jour, l'Unité de direction n'a rien mis de concret sur la table, or il est difficile de mener des négociations sociales sans savoir quelles sont les marges de manœuvre possibles !

L'augmentation des moyens doit également concerner les matériels. Les récentes dotations au titre de l'IFECD<sup>1</sup> ne concernent que 5 laboratoires, ce qui leur a permis une mise à niveau substantielle. Un effort équivalent doit désormais être fourni pour les autres établissements sous peine de voir se mettre en place un SCL à deux vitesses.

**Solidaires** demande donc des effectifs et des moyens pour le SCL, afin de lui permettre, comme à ses directions de rattachement, de continuer à mener l'ensemble des missions dont il a la charge, dans le respect des personnels et de leurs conditions de travail.

---

<sup>1</sup> Rappel : le programme IFECD est un projet mis en place par la commission européenne, en 2 phases, visant à remettre les laboratoires douaniers européens à un niveau technique adéquat. Le remplacement des équipements obsolètes est donc une priorité. Le dispositif repose sur un co-financement, Le SCL participe au financement à hauteur de 20 %, auquel s'ajoute la TVA. La première phase s'étale sur 2021-2023. De nouveaux financements interviendront dans les années à venir.